Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202649-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, Julien LE GUENNEC
Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-49
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Décision budgétaire modificative n°2 pour le budget principal

Rapporteur : Philippe DE BEAUREGARD, 1er adjoint délégué aux Finances, à l'Economie, au Tourisme et aux Ports

Considérant l'obligation de prendre en charge l'annulation d'un titre de recettes émis sur l'année 2025 relatif à l'entretien de la zone artisanale de Keranna,
Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 204 pour faire face à des dépenses dans le cadre de travaux de réseaux menés par le SDEF et notamment l'enfouissement de réseaux sur Doëlan rive droite et le remplacement de câbles volés,

- **Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver la décision budgétaire modificative n° 2 présentée ci-dessous pour le budget principal :**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202649-DE

Décision budgétaire modificative n°2

Budget principal

Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	9 000,00 €	11 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	**2 000,00 €**	**9 000,00 €**	**11 000,00 €**
RECETTES					
70	70878	Remboursement de frais par les tiers	25 000,00 €	9 000,00 €	34 000,00 €
		TOTAL RECETTES	**25 000,00 €**	**9 000,00 €**	**34 000,00 €**
INVESTISSEMENT					
204	2041582	Subventions autres groupements	250 000,00	50 000,00	300 000,00
23	2315	Installations, matériel ... en cours	1 155 523,48	-50 000,00	1 105 523,48
		TOTAL DEPENSES	**1 405 523,48 €**	**0,00 €**	**1 405 523,48 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification